



PROJET D'ETABLISSEMENT

EAJE « L'AIGUE VIVE » MUDAISON

Janvier 2018



Identité du porteur de projet

→ Nom de l'établissement : « L'Aigue Vive »

- Adresse : Chemin communal de LATTES 34 130 MUDAISON
- Téléphone : 04 67 55 81 82
- Courriel : creche.mudaison@paysdelor.fr

Type de structure :

- Etablissement d'accueil régulier
- Etablissement d'accueil occasionnel
- Etablissement multi accueil (régulier + occasionnel)**
- Etablissement multi accueil collectif familial
- Service d'accueil familial**
- Jardin d'enfants
- Micro crèche
- Jardin d'éveil

Directrice	LAURIER Aude	Infirmière
Adjointe	ROUX Coralie	Educatrice de Jeunes Enfants

→ Gestionnaire

Agglomération du Pays de l'Or

- Adresse : Aéroport Montpellier Méditerranée CS 70040 34 137 MAUGUIO Cedex
- Téléphone : 04 67 12 35 00
- Fax : 04 67 12 35 18
- Courriel : accueil@paysdelor.fr

- Nom du responsable : ROSSIGNOL Stéphan
- Fonction : Président

→ Compléments d'informations

Personnes ayant participé à l'élaboration du projet :

Directrice	LAURIER Aude
Adjointe	ROUX Coralie
Educatrice de Jeunes Enfants	BENOIT Sandra

→ **Agrément PMI et Conventionnement Caf**

Type d'accueil	0 - 4 ans	4 - 6 ans	3 - 6 ans	2 - 4 ans
Accueil occasionnel	40			
Accueil régulier				
Accueil familial	12			

Accueil d'urgence oui non

Accueil modulaire oui non

Cf. détail en annexe du document.

- Nombre de places réservées aux enfants du quartier : - non définies -

- Nombre de places réservées aux enfants du personnel d'entreprise ou d'administration : 0

Horaires	Amplitude d'ouverture						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total hebdo
Matin							
Après -Midi							
Journée continue	7h30 18h30	7h30 18h30	7h30 18h30	7h30 18h30	7h30 18h30		55h

Horaires atypiques oui non

- Périodes prévisionnelles de fermeture de l'établissement ou service (à exprimer en semaines) :

- Été : Trois semaines
- Petites vacances scolaires : Une semaine durant les vacances de fin d'année en fonction du calendrier scolaire

Date, cachet et signature

Mauguio, le 23 mars 2018

Le Président
 Du Syndicat
Christelle ROU
 Directrice Pôle Jeunesse



→ Caractéristiques de l'environnement

- Territoire concerné par l'établissement :

La structure de L'Aigue Vive se situe sur la commune de MUDAISON mais est gérée par la Communauté d'Agglomération du Pays de L'Or qui regroupe 8 communes :

- Candillargues : 1471 habitants
- Lansargues : 2815 habitants
- La Grande Motte : 8612 habitants
- Mauguio – Carnon : 16888 habitants
- Mudaison : 2561 habitants
- Palavas les Flots : 6118 habitants
- Saint Aunès : 3121 habitants
- Valergues : 2058 habitants

Bien qu'implantée sur la commune de MUDAISON, la structure peut accueillir tous les habitants de l'intercommunalité.

De par la particularité du territoire (une zone plaine et une zone littorale séparées par l'étang de l'or), la structure accueille majoritairement les habitants de la plaine.

Située à la périphérie de MONTPELLIER, ville en pleine expansion démographique, le territoire du Pays de l'or profite tout naturellement de cette attractivité ; ainsi sa population a augmenté de 10.8% entre 1999 et 2007. De nouveaux lotissements sont en cours de construction sur toutes les communes de la plaine. Toutefois, les contraintes du coût du foncier ont un impact direct sur les profils des nouveaux arrivants.

La majeure partie du territoire se trouve au cœur d'une plaine viticole et maraîchère, secteur d'activité qui permet de proposer des offres d'emplois de type saisonnier. Le reste de l'activité provient de l'activité tertiaire.

- Indicateurs démographiques et socio-économiques :

a/ du territoire de l'Agglomération du Pays de l'Or

- Nombre d'habitants : 43 644
- Nombre d'habitants communes de la plaine Candillargues, Lansargues, Mauguio, Mudaison Saint Aunès et Valergues : 28 914
- Nombre d'habitants communes du littoral Carnon, La Grande Motte, Palavas les Flots : 14 730
- Nombre d'enfants < à 4 ans : 1225
- Nombre d'enfants < à 6 ans : 2 364

b/ de la commune de Mudaison

- Nombre d'habitants : 2522
- Nombre d'enfants < à 4 ans : 65
- Nombre d'enfants < à 6 ans : 84

- Autres indicateurs connus :

(Composition et situation des familles, taux activité féminine, taux de scolarisation, revenu moyen des familles, ...)

Composition des familles :

	2011	%
Ensemble	12 425	100,0
<i>Couples avec enfant(s)</i>	4 760	38,3
<i>Familles monoparentales</i>	1 729	13,9
<i>hommes seuls avec enfant(s)</i>	362	2,9
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	1 367	11,0
<i>Couples sans enfant</i>	5 935	47,8

Population face à l'emploi :

75% de la population est en activité. **L'évolution du territoire tend vers une baisse de la représentation des catégories employés et ouvriers en faveur des professions intermédiaires et cadres illustrée par une augmentation du niveau de formation.**

Si la tranche des 15/25 ans est fortement impactée par le chômage, on observe sur le territoire un taux de scolarisation très important (95% des 15/17 ans et 49 % des 18/24 ans).

La part d'emploi à temps partiel est particulièrement importante pour les populations féminines (30.5%) bien qu'inférieure à la moyenne départementale (32.7%).

A cette vision il faut rajouter un **faible taux d'emploi sur la commune de résidence (30.8% pour 44.7% au niveau départemental)** engendrant la nécessité de transport domicile-travail et probablement influencé par la proximité de la métropole montpelliéraine.

Par ailleurs, le territoire regroupe une population avec un revenu médian fiscal (20 397€) et une part des ménages fiscaux imposés (62.2%) importants (Département : 17 836€ / 55.4% - National : 19 218€ / 61%).

Toutefois, la Caisse d'Allocations Familiales note dans ses indicateurs de gestion 41% de ses allocataires qui vivent sous le seuil de bas revenus (- de 1 021€/mois) soit 3 045 allocataires (48.7% dans l'Hérault).

Sur cet item, à nouveau on note une disparité importante dans la composition démographique d'un même territoire.

- Capacité des établissements et services d'accueil des jeunes enfants sur le territoire concerné :

Nombre de places en :

- Etablissement d'accueil collectif ou parental :
 - Nombre de places en accueil multi accueil sur la zone dite de Plaine :
 - Les Moustics : 28 places
 - Maison des Enfants 1 : 90 places
 - Maison des Enfants 2 : 36 places
 - Aigue Vive : 40 places
- Soit un total de : 194 places**

Une crèche d'entreprise de 22 places sur la commune de St Aunès

- Nombre de places en micro crèche : 0
- Nombre de places chez les assistantes maternelles indépendantes : 575 (184 assistantes maternelles recensées)
- Nombre de places d'accueil en service d'accueil familial : 12 (rattachées à la crèche « Aigue-Vive »)
- Nombre de places en accueil de loisirs sans hébergement maternel : 128 (ALSH intercommunaux « La Maison Des Loisirs » située à Mauguio et « Le Jardin Des Cigales » situé à Valergues)

Nombre d'inscrits à l'école maternelle de MUDAISON : 94

Autres structures du territoire :

- Lieu d'accueil enfants parents : oui non
Lieu d'implantation : MAUGUIO, CARNON, LA GRANDE MOTTE
- Relais assistantes maternelles : oui non
Lieu d'implantation : MAUGUIO

Structures de proximité :

- Consultation de nourrissons : oui non
- Centre social : oui non
- Autres (préciser) : médiathèque oui non

→ Analyse des indicateurs et caractéristiques de la population et besoins repérés

Une **demande d'accueil** pour les enfants en bas-âge en progression **toutefois relative face à l'accroissement de la population** (vieillesse de la population et installation de familles nouvelles avec enfants déjà scolarisés du fait du coût du foncier).

Les familles exercent leur profession pour une majorité hors de leur territoire de résidence.

L'**analyse de l'activité professionnelle des nouveaux arrivants** fait ressortir 2 sortes de besoins :

- **La demande d'accueil à temps complet** quand les deux parents sont actifs.
- **La demande d'accueil à temps non complet pour des mères ayant perdu leur emploi suite à mutation** du conjoint désirant retourner rapidement à la vie active.

L'**intégration des familles en rupture de vie professionnelle ou en parcours d'insertion ou encore des mères isolées** est proposée en adaptant les modalités d'accueil aux situations.

Le service remarque une **nécessaire réactivité** dans l'adaptation des contrats car les besoins des familles tendent à fluctuer, **fortement impactés par la situation face à l'emploi**.

→ Réponses et/ou projets apportés par la structure :

Objectifs	Moyens
Permettre aux familles de trouver un mode de garde dans un cadre éducatif sanitaire et social favorable à l'épanouissement de leurs enfants. S'adapter à la demande des familles en tenant compte de la saisonnalité des emplois du secteur, ou de leur situation face à l'emploi. Faciliter l'insertion sociale des familles.	Proposer la possibilité d'avenant au contrat lorsque des changements interviennent dans leur vie professionnelle. Combiner au mieux les places d'accueil occasionnel et régulier de la crèche. Répondre aux demandes de garde à temps partiel ou proposer de l'accueil occasionnel. Orienter les familles d'accueil vers les LAEP.
Permettre l'accès aux établissements pour les familles aux revenus les plus modestes.	Applications des barèmes CNAF Proposition de contrats modulaires permettant de faciliter la socialisation de l'enfant en limitant l'impact financier sur les familles
Orienter et guider les familles dans la recherche d'un moyen de garde.	Travail en étroite collaboration avec le RAM.

→ L'accueil :

Objectifs : Accompagner l'enfant et les parents avec lesquels il est important d'instaurer des relations d'écoute et d'échanges, les mettant en confiance.

Pour privilégier la qualité de l'accueil, il sera personnalisé, individualisé et adapté à chaque famille.

Moyens : Des moyens sont mis en œuvre pour que l'accueil se passe dans les meilleures conditions.

L'adaptation : préparation à la séparation

Lors de la semaine d'adaptation, une personne « référent » accompagne l'enfant et les parents dans cette étape de séparation parfois difficile, en leur permettant d'exprimer leur ressenti afin de vivre au mieux cette séparation.

La semaine est organisée en fonction de la disponibilité des parents, des jours de contrat et de la référente. Des rendez-vous sont prévus à différents moments de la journée permettant à l'enfant de faire connaissance.

La personne référente présente les règles de vie de la crèche notamment l'importance du respect des horaires d'arrivée et de départ qui influent sur la mise en place des activités par l'équipe. Elle propose une visite des locaux. Une fiche « habitude de vie » est remplie lors de l'entretien, l'équipe en prendra connaissance lui permettant de connaître les besoins et rythme de vie de l'enfant.

Un trousseau marqué au nom de l'enfant est demandé à la famille. Il est adapté à l'âge de l'enfant.

Les couches seront fournies par la crèche ainsi que le produit d'hygiène.

L'accueil quotidien

La salle d'accueil dans les unités est l'espace des familles. Un casier et portemanteau nominatif (avec photo ou pictogramme) sont réservés aux affaires personnelles de l'enfant. L'accueil quotidien est effectué en commun dans l'unité des bébés de 7H30 à 8H30 et le soir de 17H30 à 18H30.

Les échanges d'informations lors de cet accueil sont notés sur une feuille de transmissions indispensable pour le suivi de l'enfant tout au long de la journée.

→ Le soin :

Objectifs : Assurer le bien-être de l'enfant dans ses fonctions vitales (alimentation, sommeil, hygiène...) et respecter ses rythmes physiologiques tout au long de la journée.

Moyens :

a) Planification des soins sur la journée en fonction de l'âge et des besoins, notés sur une feuille de surveillance et transmis aux parents à l'accueil du soir.

b) Les fonctions vitales sont évaluées quotidiennement en tenant compte des critères d'âge et de développement :

- Sommeil : l'espace de repos est personnalisé (doudou, sucette, couverture, turbulette, ...), mise en place de rituels (histoires racontées, temps de relaxation, ...), temps de repos respectés. Les bébés sont couchés selon leur propre rythme dans un lit à barreaux. Une surveillance est faite par le personnel tous les quarts d'heures et est notée sur une feuille de surveillance.

La sieste des plus grands débute vers 13h. Le personnel reste dans le dortoir pour endormir les enfants et veiller à leur sécurité. Le levé est échelonné selon les réveils spontanés des enfants. La quantité et la qualité du sommeil de chacun ne peuvent pas toujours être garanties du fait de la vie en groupe.

- Propreté : **L'enfant est changé plusieurs fois par jour selon les besoins. Le pot ou le toilette peut être proposé en accord avec la famille. L'équipe aide l'enfant à progresser dans cette acquisition.** La salle de change est à disposition des parents pour éventuellement changer leur enfant. Chaque enfant a un petit nécessaire rangé dans un casier nominatif.

- Santé/bien-être : **Appréciation de l'état de santé** (douleur, fatigue, angoisse, ...) et suivi du développement de l'enfant par **des observations régulières notées sur la feuille de transmissions.** L'équipe assure le suivi des **traitements sur ordonnance, l'application des PAI et protocoles médicaux visés par le pédiatre de la crèche.**

- Nutrition : **la diététique est adaptée à l'âge de l'enfant, nous favorisons l'apprentissage du goût, les horaires de repas débutent à 11h pour l'unité des bébés et à 11h30 pour les plus grands.**
L'introduction de nouveaux aliments est faite par les parents qui doivent ensuite en informer le personnel.

→ **Le développement :**

Objectifs : Veiller au bon déroulement des différentes étapes de développement psychomoteur et sensoriel définies à chaque âge.

Prévenir et dépister d'éventuels signes d'altération de l'état de santé.

Favoriser la socialisation, l'acquisition du langage et l'autonomie.

Moyens :

a) **Le travail de l'équipe passe par des temps d'observation de l'enfant afin de prévenir ou de dépister d'éventuels signes d'altération de son état de santé.**

L'équipe **informe et accompagne** les familles lors de difficultés de développement (retard ou handicap). Elle peut leur proposer de rencontrer la pédiatre ou la psychologue.

Une visite médicale hebdomadaire est effectuée par la pédiatre de la crèche.

b) **L'équipe propose des activités d'éveil adaptées au rythme et à l'âge de l'enfant, lui permettant de s'exprimer, de partager et d'échanger avec les autres (adulte ou enfant).**

Elle considère l'enfant comme une personne à part entière et le responsabilise à son niveau selon les stades de développement (se déshabiller, aller aux toilettes, boire au verre, tenir une cuillère, ...).

Elle **l'encourage à faire seul pour l'amener à plus d'autonomie et lui permettre d'évoluer dans le respect de la vie en collectivité.**

L'organisation de l'espace permet à l'enfant d'**expérimenter librement pour se cacher, se reposer (tapis, fauteuil) ou s'extérioriser (structure motrice).**

→ **L'éveil et le bien être :**

Objectifs : **Mettre en place un espace sécurisant permettant à l'enfant de faire partie intégrante du lieu et de se sentir en confiance auprès d'adultes.**

Créer des repères spatiaux, temporels et humains en organisant les espaces de vie

Développer la créativité, la curiosité et permettre à l'enfant de découvrir et d'expérimenter.

Moyens :

a) Créer des repères

- **L'aménagement de la crèche est structuré de façon à ce que les enfants se repèrent en toute sérénité (ex : salle de motricité, réfectoire, dortoir, salle de vie, ...).** Dans chaque pièce, l'équipe a réfléchi à des espaces de jeux bien définis (coin dinette, atelier peinture, motricité, ...).

- Les moments forts de la journée servent également de repères (accueil, repas, sieste, activités ludiques, ...).

Les professionnelles sont des « référents physiques et affectifs », elles doivent être disponibles, à l'écoute, elles doivent rassurer, sécuriser et permettre à l'enfant de grandir en confiance.

b) Développer la créativité

Respecter la découverte par le jeu, permettre le « libre choix » du jouet, laisser libre court à l'expression sont les principes que l'équipe s'est fixée.

Les activités libres et spontanées

Les temps libres sont des moments importants et nécessaires où l'enfant joue librement. Des jouets sont mis à disposition, des coins de jeux sont aménagés pour susciter des expériences (cuisine, poupée, voitures, ...) et favoriser le jeu d'imitation.

Les ateliers d'éveil

Les activités d'éveil sont organisées et proposées aux enfants en petit groupe.

Elles permettent de développer :

Des capacités motrices

On retrouve des activités de coordination grâce à l'aménagement de parcours moteur, à l'utilisation de structure motrice, vélos, cheval à bascule, ...

On retrouve également des activités de motricité fine qui permettent d'acquérir des gestes précis par la manipulation de jeux d'emboîtement, d'enfilage de perles, ...

L'apprentissage de la coordination des mouvements est important car il amène l'enfant à se concentrer et à mémoriser la gestuelle.

Des capacités sensorielles

Les ateliers vont mettre en avant le toucher à travers la manipulation de l'eau, du sable, de la semoule ou de la peinture. La découverte et la dégustation d'aliments vont permettre de développer le goût et l'odorat. D'autres ateliers comme l'écoute de musique, chants ou lecture d'histoires vont être des moyens de communication, d'expression et source de plaisir permettant le rapprochement vers les autres.

Les ateliers d'éveil musical et d'éveil corporel sont mis en place avec le soutien d'un intervenant extérieur.

Les ateliers participent également à la socialisation de l'enfant : jouer ensemble, partager les jouets, attendre son tour. L'équipe tient compte de l'âge de l'enfant dans ses propositions de jeux afin de ne pas le mettre en échec.

c) Favoriser le bien-être

L'équipe est soucieuse d'offrir aux enfants un milieu épanouissant, chaleureux et sécurisant.

Projet social

→ Avec les équipements du territoire :

- Existe-t-il des actions communes avec les équipements et/ou les services sociaux ?

Oui non

Si oui, préciser :

Accueil des assistantes maternelles.

Visite de la PMI

- Existe-t-il des actions passerelles avec l'école ?

Oui non

Si oui, préciser :

Rencontre au mois de Juin, visite de l'école maternelle

- Avez-vous des projets d'actions communes avec les équipements et/ou services sociaux ?

Oui non

Si oui, préciser :

Travail en relation avec le médecin et la puéricultrice des services de PMI

→ Avec les familles (Les types d'actions pratiquées)

Cocher les cases correspondantes :

- Echanges quotidiens arrivée/départ	<input checked="" type="checkbox"/>	- Affichage du programme d'activités et/ou des menus	<input checked="" type="checkbox"/>
- Existence d'une fiche ou cahier de vie de l'enfant mis à disposition des parents	<input checked="" type="checkbox"/>	- Participation aux fêtes/ journées portes ouvertes/ anniversaires enfants....	<input checked="" type="checkbox"/>
- Réunions d'informations /échanges à thème et/ou sur la vie de la structure	<input checked="" type="checkbox"/>	- Présentation/ Diffusion du projet éducatif	<input checked="" type="checkbox"/>
- Participation à l'organisation de manifestations festives	<input checked="" type="checkbox"/>	- Mise à disposition de brochures d'information	<input checked="" type="checkbox"/>
- Participation à l'élaboration du journal de la structure	<input type="checkbox"/>	- Participation aux activités ou sorties	<input type="checkbox"/>
- Boite à idées mises à disposition des parents	<input type="checkbox"/>	- Action spécifique d'accompagnement à la parentalité (détailler en dessous)	<input type="checkbox"/>
- Existence d'un Conseil d'Etablissement	<input type="checkbox"/>	- Autres	<input type="checkbox"/>

- Citez les autres actions que vous avez entreprises pour associer les parents à la vie de la structure

- Participation aux fêtes de la crèche

- Citez les projets d'actions pour associer les parents à la vie de la structure :

- Solliciter les parents, dans la mesure de leurs disponibilités, à participer aux accompagnements.

➔ **Dispositions en faveur d'accueils spécifiques**

- Développer les modalités de mise en œuvre d'une politique sociale en faveur de l'accueil :

- Des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique :

L'Agglomération du Pays de l'Or adhère à la charte de l'accueil des enfants présentant un handicap (2009).

Un protocole d'accueil individualisé est élaboré dès l'entrée de l'enfant avec la participation du médecin de crèche et de PMI, du gestionnaire, des équipes de professionnelles et des parents. L'objectif de ce protocole est d'établir le plus précisément possible les besoins spécifiques de l'enfant et ainsi proposé un accueil adapté à l'enfant, sa famille et aux professionnelles.

Des rencontres interprofessionnelles et parentales sont prévues tout au long de l'accueil de l'enfant.

- Des enfants issus de familles en difficultés sociales :

La coordinatrice Enfance et les puéricultrices de l'agence départementale de la solidarité du Pays de l'Or ont des échanges réguliers ou sont évoqués ces situations. Nous pouvons appliquer le principe de place réservés pour ces demandes d'accueil spécifiques.

- De parents engagés dans un parcours d'insertion sociale :

Nous travaillons en étroite collaboration avec tous les acteurs sociaux du territoire et nous proposons des contrats d'accueil « la petite crèche » limitée à trois jours plein tant que le parent (père ou mère) est en recherche active d'emploi.

- Développer les modalités de mise en œuvre d'une politique visant à faciliter l'accueil d'urgence :

Nous n'avons jamais élaboré de mise en œuvre spécifique.

Le multi accueil se prête par sa souplesse à l'accueil d'un enfant en urgence sur une place libérée par l'absence prévue ou non prévue d'un autre enfant

- o Adhésion à la charte de l'enfant présentant un handicap : oui non

Compétences professionnelles mobilisées

Personnel assurant les charges administratives

Les tâches de gestion administrative sont assurées par deux agents basés à la Maison Des Enfants de Mauguio.

Personnel participant à l'encadrement des enfants

Personnels	Nom - Prénom	Diplôme
<i>Encadrement de la structure</i>		
Directeur(trice)	LAURIER Aude	INFIRMIERE
Adjoint(e)	ROUX Coralie	EJE
<i>Encadrement des enfants (Arrêté 26/12/2000)</i>		
- E.J.E.	BENOIT Sandra	EJE
- Auxiliaire puériculture	BOUISSEREN Christelle	Auxiliaire puériculture
	GONCALVES Julietta	Auxiliaire puériculture
	RAMPON Christelle	Auxiliaire puériculture
	BOHER Cécile	Auxiliaire puériculture
	VILLEGAS Laurie	Auxiliaire puériculture
	JEAN Jennifer	Auxiliaire puériculture
- CAP PE	BRON Anaïs	CAP PETITE ENFANCE
	REFREGER Gaëlle	CAP PETITE ENFANCE
	WAILLE Jennifer	CAP PETITE ENFANCE
<i>Autres Fonctions</i>		
- Entretien locaux / Office / Lingerie	GOSSE Laurence	Non diplômée
	PORTELLANO Christelle	Non diplômée

- Modalités de coordination de l'équipe (en interne et/ou avec les services extérieurs, fréquence...) :

Réunion pédagogique à l'arrivée des nouveaux enfants puis une fois par trimestre / réunion avec la psychologue de la structure (une par trimestre) / réunion avec le chef de service petite enfance et la coordinatrice (une par trimestre)

- Formation continue :

- Réalisée : oui non
- **Formation sur l'utilisation des produits d'entretien**
- Formation : management de proximité
- Formation sensibilisation en hygiène et sécurité
- **Evacuation en cas d'incendie**

- En projet : oui non
- Appel à des intervenants extérieurs (**accompagnement de l'équipe, animation d'activités proposées aux enfants...**)
- Intervenant musique
- Psychologue

Le service d'accueil familial

La directrice de la crèche se rend au domicile de l'assistante maternelle régulièrement. Les visites pourront être programmées parfois à la demande de l'assistante maternelle ou imprévues.

Ces visites vont permettre d'accompagner l'assistante maternelle dans ces pratiques, de faire émerger des questionnements ou des observations, d'encourager et d'être dans le soutien et non dans la critique.

Au cours de ces visites seront abordés des sujets comme le développement psychomoteur, la diététique selon l'âge de l'enfant, l'éveil éducatif, les règles d'hygiène et de sécurité, ...

La puéricultrice mettra à disposition de l'assistante maternelle le matériel de puériculture : literie, poussette, parc, transat, ...

L'assistante maternelle devra signaler à la directrice de la crèche dans les plus brefs délais tout incident survenu à son domicile.

L'accueil au quotidien

Objectifs :

Veillez à offrir un cadre agréable pour l'accueil de l'enfant. Entretenir des relations de confiance avec la famille. Prendre soin de l'enfant qui lui est confié en respectant son rythme de vie.

Moyens :

Le logement doit être bien tenu, adapté à l'enfant et il doit respecter les règles de sécurité domestique.

L'assistante maternelle se réfère aux consignes et remarques définies par la puéricultrice de la crèche.

Le temps d'accueil est établi en fonction des besoins des familles. Un lien chaleureux se met en place entre l'assistante maternelle et la famille permettant une sécurité affective et physique de l'enfant.

La famille pourra laisser des affaires personnelles. Chaque enfant dormira dans un lit adapté à son âge, reconnaissable par de petits objets personnels (doudou, boîte musicale, ...).

L'assistante maternelle tient compte des informations transmises par la famille le matin qui lui permettront d'organiser la journée de l'enfant. Elle les note sur un cahier de liaison. Le soir, elle fera un petit compte-rendu et signalera tout incident survenu pendant cette journée. Elle demandera aux parents de signer la feuille de présence.

En cas de difficultés au cours de ces échanges, elle devra en faire part à la directrice qui envisagera des solutions.

Le soin

Objectifs :

Organiser des temps de change sur la journée. Etablir une relation de confiance et un climat de sécurité durant ces moments d'intimité. Respecter les rythmes physiologiques, le développement et la maturité physiologique et psychologique de l'enfant.

Moyens :

Dans la salle de bain, l'assistante maternelle aura à disposition tout le nécessaire pour la toilette de l'enfant. Lors du change, elle échange avec l'enfant et le rassure.

Selon l'âge, elle peut proposer le pot avec l'accord de la famille et la participation de l'enfant. La progression de cette acquisition est accompagnée par l'assistante maternelle qui échange ces observations avec les parents pour s'adapter à l'enfant.

Le développement, l'éveil et le bien-être

Objectifs :

L'assistante maternelle devra être capable de s'organiser sur la journée afin de créer un climat de confiance pour l'enfant.

Elle devra favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant par le jeu.

Elle aidera l'enfant à grandir, à se socialiser et à évoluer vers l'autonomie.

Moyens :

L'assistante maternelle devra établir des repères, des rituels et des règles permettant à l'enfant de se situer sur la journée et de le rassurer : par exemple, le repas sera pris à la même heure, le rythme de sommeil sera respecté et l'enfant sera couché toujours dans le même lit. Un rituel d'accueil pourra être mis en place.

L'assistante maternelle mettra en place des activités d'éveil en tenant compte de l'âge de l'enfant.

Pour un bébé, elle devra aménager un coin de la pièce à vivre avec un parc et adapter les jouets à cet âge : jouets de textures différentes, de couleurs vives...

Pour un plus grand, des jeux seront proposés favorisant la créativité, le langage, la motricité, ...

Elle pourra solliciter l'éducatrice de jeunes enfants de la crèche qui la guidera dans le choix des jouets et activités à mettre en place.

Elle pourra se rendre sur la structure afin de participer aux temps collectifs mis en place par le relais d'assistantes maternelles ou lors de la présence des intervenantes en musique ou en éveil corporel.

Ces moments offrent à l'enfant un nouvel espace qu'il partagera avec d'autres enfants du même âge. Ainsi, ces temps collectifs vont lui permettre d'intégrer certaines notions comme partager, attendre, respecter l'autre, recevoir,

...

Les promenades permettront à l'assistante maternelle de lui faire découvrir le monde qui nous entoure. Ce doit être un moment de découverte pour l'enfant.

Professionnalisation, formation

Objectifs :

Accompagner l'assistante maternelle dans ces pratiques professionnelles.

Moyens :

L'assistante maternelle sera intégrée à toutes les actions de formation interne dispensées par le pédiatre référent de la crèche.

Compétences professionnelles mobilisées

Personnel assurant les charges administratives

Les tâches de gestion administrative sont assurées par deux agents basés à la Maison Des Enfants de Mauguio.

Personnel participant à l'encadrement des assistantes maternelles

LAURIER Aude - Directrice – Infirmière

Assistants maternelles

Commune de MUDAISON : Mme DURAND Françoise
Commune de SAINT AUNES : Mme MONGAILLARD Sylviane

